



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

Guide d'utilisation des messages d'information sur les renumérotations de comptes au sein d'un établissement - A l'usage des émetteurs -

Message de flux B

« AccountSwitchingInformationServiceReport »

Ce guide comprend une présentation générale des principes des renumérotations de compte au sein d'un établissement, en particulier en cas de fusions, et du message d'usage recommandé entre la banque de l'émetteur et ce dernier.

Ce message n'est pas un message ISO 20022 ; il a été conçu sur la base du message développé pour la mobilité bancaire, lui-même se fondant sur l'acmt.022 « IdentificationModificationAdvice ». Il respecte les principes de l'ISO 20022 en syntaxe XML, et est constitué autant que faire se peut d'éléments existants en ISO 20022, en particulier dans le camt.054 « BankToCustomerDebitCreditNotification ». Pour mémoire, acmt.022 et camt.054 ont déjà fait l'objet de guides GUF/CFONB, de même que les messages de mobilité bancaire.

Version : 1.0
Date : 24 octobre 2018
Statut : Pour approbation par le Bureau du
Conseil

SOMMAIRE

1	LES GRANDS PRINCIPES DES RENUMEROTATIONS DE COMPTES	4
1.1	LE PERIMETRE DES RENUMEROTATIONS DE COMPTES	4
1.1.1	Les intervenants/acteurs	4
1.1.2	Les opérations concernées	5
1.1.3	Caractéristiques générales	5
1.1.4	La cinématique globale	6
1.1.5	Le circuit d'échange des informations	7
2	LA RENUMEROTATION DE COMPTES VUE DES EMETTEURS	8
2.1	PERIMETRE FONCTIONNEL DU PRESENT GUIDE	8
2.2	L'ENVIRONNEMENT FONCTIONNEL	8
2.3	LES MOYENS D'IDENTIFICATION DU CLIENT CONTREPARTIE ET DE SES CONTRATS	8
3	LES CARACTERISTIQUES DU MESSAGE REÇU PAR L'EMETTEUR	9
3.1	LE MESSAGE DE FLUX B – « ACCOUNTSWITCHINGINFORMATIONSERVICEREPORT »	9
3.1.1	Finalité du message	9
3.1.2	Localisation de l'émetteur et de sa banque	9
3.1.3	Utilisation du message « AccountSwitchingInformationServiceReport »	9
3.2	LES INFORMATIONS TRANSPORTEES PAR DOSSIER DE RENUMEROTATION	10
3.2.1	Identification du dossier de renumérotation	10
3.2.2	Anciennes et nouvelles coordonnées bancaires	10
3.2.3	Types de paiement	10
3.2.4	Les informations relatives aux opérations	11
4	LE MESSAGE UTILISE	13
4.1	NOTATIONS ADOPTEES	13
4.1.1	Les statuts de données	13
4.1.2	Les index de données	13
4.1.3	Les éléments composés	13
4.1.4	Les règles applicables aux messages	13
4.1.5	Caractères autorisés	13
4.2	STRUCTURE DU MESSAGE - GENERALITES	14
4.3	STRUCTURE DETAILLEE DU MESSAGE DE FLUX B – « ACCOUNTSWITCHINGINFORMATIONSERVICEREPORT »	15
4.4	LES TYPES D'OPERATIONS (BANKTRANSACTIONCODE)	17
4.5	LES REFERENCES OU IDENTIFIANTS PROPRES AUX MESSAGES DE RENUMEROTATION	18
4.5.1	Le référencement du dossier de renumérotation de comptes	18
4.5.2	Les références « techniques » des messages	18
4.5.3	Les identifiants qui figurent dans les opérations recensées par l'établissement qui renumérote	19
5	FEUILLE DE DESCRIPTION DETAILLEE DU MESSAGE	20
5.1	GENERALITES	20
5.2	« ACCOUNTSWITCHINGINFORMATIONSERVICEREPORT »	22
5.2.1	Spécificités de ce message	22
5.2.2	Description détaillée du message	22
4	ANNEXES	35
6.1	ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES VERSIONS	35
6.2	ANNEXE 2 : EXEMPLES DE MESSAGES	36
6.2.1	Annexe 2.1 – Scénario	36
6.2.2	Annexe 2.3 - Exemple de flux de renumérotation B « AccountSwitchingInformationServiceReport »	37
	Représentation du message XML de flux B :	37

① AVIS AUX LECTEURS ①

Ce guide a été réalisé sur la base des messages de mobilité bancaire développés par le CFONB.

Périmètre du document

L'objet de ce document est d'aider les émetteurs à comprendre et exploiter le message qui peut leur être adressé par leur banque pour les informer d'un changement de coordonnées bancaires de leurs contreparties (clients, assujettis, sociétaires, membres etc.) suite à une renumérotation de comptes bancaires.

Il s'agit ici de définir les spécifications et l'utilisation, par l'émetteur de virements et/ou de prélèvements qui doit prendre en compte les nouvelles coordonnées bancaires de sa contrepartie, du message reçu de sa banque dans le cadre de la renumérotation de comptes bancaires initiée par la banque de cette contrepartie.

Ce message est utilisé par les établissements bancaires situés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, à l'exclusion donc des collectivités et territoires d'outre-mer.

Lorsque ceci a paru utile, des  **Points d'attention** (x) ont été placés dans certaines rubriques.

Dans ce guide figurent en annexe un exemple de message.

Dans le cadre du traitement des renumérotations de comptes dans des établissements, l'utilisation du mécanisme proposé n'est pas imposée ; elle doit pour une opération de renumérotation donnée faire l'objet d'un accord entre les banques concernées. De plus, la procédure décrite dans ce guide n'est pas exclusive ; il est en particulier toujours possible pour les établissements qui renumérotent tout ou partie de leurs comptes d'émettre des CAI lorsqu'ils reçoivent des virements et des prélèvements qui mentionnent les anciennes coordonnées de leurs clients et donc pour les émetteurs de recevoir de leur banque des CAI les informant des nouvelles coordonnées bancaires de leur client.

1 Les grands principes des renumérotations de comptes

Différents événements peuvent conduire à la renumérotation des comptes d'un établissement bancaire, parmi lesquels à titre d'exemple :

- **La fusion de plusieurs établissements**, qui résulte en un établissement fusionné, composé de :
 - le ou les établissements absorbés,
 - l'établissement absorbant.
 - Tout ou partie des comptes de l'établissement fusionné font l'objet d'une renumérotation qui peut alors porter sur :
 - tous les éléments du RIB dans l'IBAN (modification des code banque, code guichet et numéro de compte),
 - une partie des éléments du RIB dans l'IBAN (code banque uniquement, code guichet seulement, numéro de compte, ou toute combinaison de deux de ces 3 éléments).
- **La réorganisation du réseau de distribution** d'un établissement.
 - La renumérotation peut alors s'exprimer sur :
 - le code guichet uniquement,
 - le code guichet et le numéro de compte si besoin.(dans ces deux cas, la clé RIB sera modifiée)
- **Un changement de système d'information ou de système comptable**
 - La renumérotation touche alors le numéro de compte uniquement.

Ce processus impacte les comptes de tous les types de clientèle de l'établissement ou du guichet concerné. L'expérience montre qu'en toutes circonstances il est important que les émetteurs d'opérations vers les comptes concernés par une renumérotation disposent de coordonnées bancaires à jour, même dans les cas où la banque peut en interne organiser un routage automatique et pérenne des anciennes coordonnées vers les nouvelles.

1.1 Le périmètre des renumérotations de comptes

1.1.1 Les intervenants/acteurs

- Client : tout client de l'établissement concerné dont le compte est renuméroté (RIB et IBAN modifiés), personnes physiques ou morales, notamment :
 - particuliers,
 - associations,
 - professionnels,
 - PME,
 - ETI,
 - grandes entreprises,
 - sphère sociale,
 - etc.
- Etablissement qui renumérote : banque issue d'une fusion entre deux établissements français ou qui renumérote ses comptes pour d'autres raisons.
- Banque de l'émetteur : banque du créancier pour les prélèvements émis au débit du compte de client renuméroté ou banque du débiteur pour les virements émis au crédit du compte de client renuméroté.
- Emetteur : le créancier qui émet des prélèvements vers le compte du client renuméroté, ou le donneur d'ordre qui émet des virements vers le compte du client renuméroté.

 **Point d'attention (1)** Pour les émetteurs, tous leurs systèmes gérant des opérations de paiement avec toutes les catégories de contreparties (clients particuliers comme professionnels ou encore administrations, salariés, fournisseurs...) seront impactés.

1.1.2 Les opérations concernées

Ce sont les opérations reçues par l'établissement qui renumérote au débit ou au crédit du compte du client renuméroté. Seules les opérations suivantes sont prises en compte :

 **Point d'attention (2)** La notion de récurrence peut être différente de celle de la mobilité réglementée ; elle dépend du choix réalisé par l'établissement qui renumérote.

- prélèvements reçus par le client :
 - core et B2B en fonction des clients,
 - reçus de France ou de la zone SEPA,
 - mandats non caducs et non révoqués,
 - créanciers absents de listes noires,
 - les prélèvements ponctuels (one-off) ne sont pas pris en compte ;

 **Point d'attention (3)** Lorsqu'il se traduit par un prélèvement ponctuel (one-off), le « TIP SEPA » n'est donc pas repris dans la liste des opérations.

- virements reçus par le client :
 - Virements SEPA et non-SEPA,
 - En euro ou en devise (de l'Union ou hors Union).

1.1.3 Caractéristiques générales

Cf. également plus haut 1.1.1 Les intervenants et 1.1.2 Les types d'opérations pris en compte.

- Comptes concernés :
 - Ce sont les comptes renumérotés sur lesquels des paiements sont domiciliés au débit ou au crédit.
 - Comptes renumérotés tenus en France métropolitaine et DOM.
- Cas de renumérotation de comptes :
 - Cf. introduction en article 1 plus haut.
- « Dossier » de renumérotation de compte :
 - Référence unique de renumérotation dans l'établissement qui renumérote. Elle est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de renumérotation. Cf. structure détaillée à l'article 4.5.1.
 - Date d'entrée en vigueur de la renumérotation Cf. structure détaillée à l'article 4.5.1
- Délai d'émission à partir de la mise en œuvre de la renumérotation ; les pré-requis en sont :
 - la transmission des modifications doit être réalisée pendant une période durant laquelle l'ancienne numérotation et la nouvelle sont accessibles,
 - les délais de transmission des informations doivent permettre la bonne prise en compte par les émetteurs.
- Période de recherche d'opérations : la banque qui renumérote détermine la profondeur qu'elle doit prendre en compte pour parvenir à l'information du plus grand nombre possible d'émetteurs. Une période de recherche par défaut de 13 mois est préconisée.
- Période de restitution des informations :
 - par défaut, pour les émetteurs réguliers, l'établissement qui renumérote transmet les informations sur les opérations reçues au cours des 13 derniers mois avant la date de renumérotation,
 - si, sur la période de recherche d'opération, l'établissement détecte des opérations antérieures à ces 13 mois émises par des émetteurs inactifs durant les 13 derniers mois,

il peut, après analyse, inclure ces dernières dans les informations à transmettre aux banques d'émetteurs (via le flux A émis).

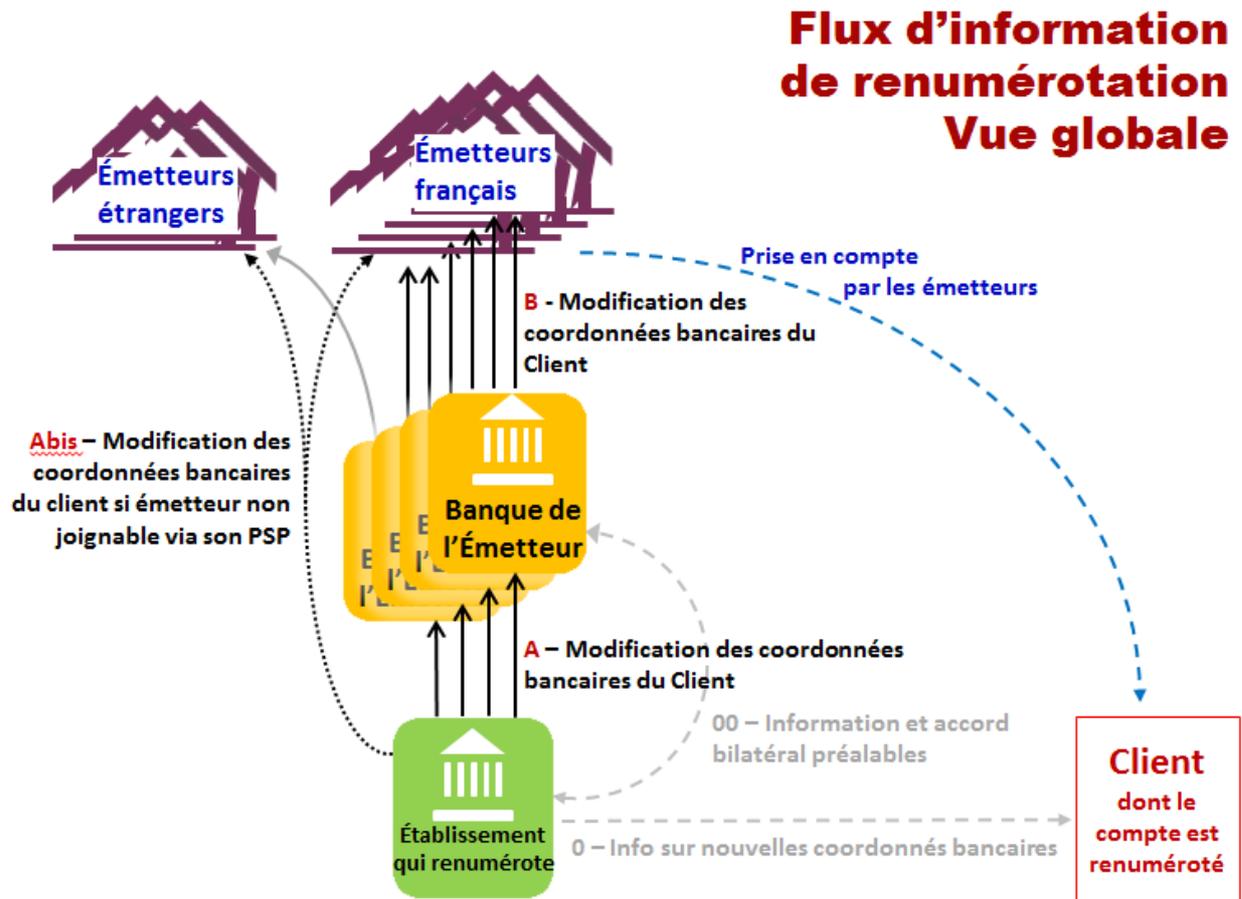
- Période et volumes d'échanges des messages : la banque de l'émetteur pourra le cas échéant convenir avec l'émetteur d'une taille maximale de message et/ou d'un étalement des envois de messages, en cas par exemple de grosse volumétrie.

1.1.4 La cinématique globale

- Etape 0 : L'établissement qui renumérote les comptes de ses clients informe ceux-ci de leurs nouvelles coordonnées bancaires.
- Etape 00 : L'établissement qui renumérote prend contact avec les banques des émetteurs et convient avec chacune d'elles du périmètre et des modalités d'échange des informations concernant ses clients émetteurs.
- Etape A : L'établissement qui renumérote classe les virements et prélèvements reçus par compte émetteur et informe la banque de cet émetteur ; il adresse à celle-ci autant de messages que de comptes renumérotés, chaque message comprenant les opérations concernées et mentionnant le changement de domiciliation bancaire du client.
- Etape A bis : L'établissement qui renumérote informe par tout moyen les émetteurs qui ne sont pas joignables via leur banque. S'il ne peut pas joindre l'émetteur, il se met en relation avec son client afin de l'informer de cette situation et de permettre le traitement de ce cas spécifique.
- Etape B : La banque de l'émetteur route les modifications de domiciliation bancaire à l'émetteur.
- Les émetteurs prennent en compte les nouvelles coordonnées dans leurs bases de contreparties pour les opérations à venir ; une information à ces contreparties de la prise en compte du changement de leurs coordonnées bancaires est souhaitable.

Seuls les deux derniers points ci-dessus, étape B et prise en compte par les émetteurs, font l'objet du présent document.

1.1.5 Le circuit d'échange des informations



2 La renumérotation de comptes vue des émetteurs

2.1 Périmètre fonctionnel du présent guide

Dans le cadre des renumérotations de comptes dans une banque, que ce soit par exemple à la suite d'une fusion ou d'une réorganisation, la banque qui renumérote propose à ses clients d'informer les émetteurs. Elle le fait par différents moyens auxquels s'ajoute dorénavant l'utilisation d'un message standardisé calquée sur les processus de la mobilité bancaire ; ainsi, l'émetteur de virements et/ou de prélèvements est, lorsque ce message est utilisé, informé via sa propre banque du changement de domiciliation de son client contrepartie. Ce guide décrit l'utilisation du message de renumérotation de compte que l'émetteur recevra dans ce cas de sa banque dès lors que les opérations initiales auront été émises à partir d'un compte tenu en France. La réception de ce message par l'émetteur est soumise à accord bilatéral entre ce dernier et sa banque.

2.2 L'environnement fonctionnel

Le processus repose tout d'abord sur son acceptation par la banque qui renumérote comme par la banque de l'émetteur. Il vise à ajouter un vecteur de communication entre la banque qui renumérote et l'émetteur afin de fiabiliser la circulation de l'information sur les nouvelles coordonnées bancaires du récepteur de l'opération de virement ou prélèvement, dans le but d'éviter d'éventuels incidents de paiement ou incidents bancaires dus à la renumérotation.

C'est pourquoi il est recommandé aux émetteurs qui les acceptent de prendre en compte ces messages dans des conditions aussi proches que possibles que celles appliquées aux messages de mobilité bancaire (en particulier en termes de délai...).

2.3 Les moyens d'identification du client contrepartie et de ses contrats

Afin d'identifier de façon certaine le client contrepartie qui change de domiciliation bancaire et tous les contrats qui lui sont associés, l'émetteur dispose dans le message d'une part de l'ancienne domiciliation bancaire et d'autre part, pour chacune des opérations, des informations qu'il avait lui-même fait figurer dans les opérations d'origine :

- Référence de bout-en-bout
- Référence de mandat (RUM) dans le cas du prélèvement
- Motif de l'opération
- Tiers débiteur/créancier (le cas échéant)

Pour les prélèvements, le code activité de l'ICS peut également concourir à la bonne identification du client.

 **Point d'attention (4)** De façon générale, il est important que les émetteurs s'assurent que les informations qu'ils fournissent dans les opérations leur permettront, à réception des messages de renumérotation, d'identifier leur client contrepartie et tous les contrats qui lui sont éventuellement associés.

 **Point d'attention (5)** La collecte des informations ayant lieu sur une période d'au moins 13 mois avant la renumérotation, il se peut que l'émetteur reçoive des informations concernant une personne avec laquelle il n'est plus en relation (qui n'est plus cliente, ou usager...). Dans ce cas, l'émetteur ne traite pas ces informations, n'informe pas ladite personne qui n'est plus sa contrepartie et détruit les informations reçues.

 **Point d'attention (6)** Il revient aux émetteurs d'assurer le respect de la confidentialité des données considérées comme sensibles reçues de leur banque dans le cadre de la procédure et d'appliquer une politique d'archivage conforme aux règles en vigueur.

3 Les caractéristiques du message reçu par l'émetteur

3.1 Le message de flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Le message de renumérotation de compte transmis à l'émetteur est calqué sur le message de mobilité bancaire, fondé sur la structure du message ISO 20022 acmt.022 « IdentificationModificationAdvice » (généralement appelé CAI).

 **Point d'attention (7)** Le message de renumérotation de compte créé est identique à celui créé dans le cadre de la mobilité bancaire.

3.1.1 Finalité du message

Le message « AccountSwitchingInformationServiceReport » est celui par lequel l'émetteur reçoit de sa banque les informations sur les virements et/ou prélèvements dont il doit changer le compte de domiciliation. Les informations sur ces virements et/ou prélèvements sont extraites par l'établissement qui renumérote à partir des opérations reçues de l'émetteur. Elles sont transportées inchangées dans toute la chaîne bancaire de traitement de l'établissement qui renumérote jusqu'à l'émetteur.

 **Point d'attention (8)** Les émetteurs sont identifiés par leurs coordonnées bancaires (numéro de compte –IBAN– et identifiant de la banque –BIC–). Par conséquent, lorsqu'un même émetteur utilise plusieurs comptes bancaires (par exemple s'il émet les opérations depuis des comptes dans plusieurs établissements ou s'il est organisé en agences qui disposent chacune d'un compte propre, ou encore s'il émet depuis la même banque les virements depuis un compte et les prélèvements depuis un autre...), chacun de ces comptes est vu dans la procédure comme un émetteur distinct. Dans ce cas, pour un même client contrepartie, l'émetteur recevra de sa ou de ses banques un message de renumérotations de comptes par compte émetteur concerné.

3.1.2 Localisation de l'émetteur et de sa banque

Le message « AccountSwitchingInformationServiceReport » est utilisé dans le cas où l'émetteur, donneur d'ordre de virements ou créancier de prélèvements, est établi en France et émet les virements ou prélèvements depuis un ou des comptes tenus dans une ou des banques situées en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.

 **Point d'attention (9)** Un émetteur peut être établi à l'étranger mais émettre des virements et/ou des prélèvements depuis un compte tenu dans une banque en France (ceci est matérialisé sur le schéma plus haut à l'article 1.1.5 par la flèche grisée entre une banque de l'émetteur et un émetteur étranger). Dans ce cas, le mode d'information de cet émetteur dépend des accords entre celui-ci et sa banque.

 **Point d'attention (10)** L'émetteur français peut faire traiter ses virements et prélèvements vers la France par une banque située à l'étranger. Dans ce cas, et si cette banque n'est pas partie prenante du présent mécanisme de renumérotation de compte, l'établissement qui renumérote se met en relation avec son client afin de l'informer de cette situation et de permettre le traitement de ce cas spécifique (ceci est matérialisé sur le schéma plus haut à l'article 1.1.5 par la flèche en pointillé à gauche entre l'établissement qui renumérote et les émetteurs).

3.1.3 Utilisation du message « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Les émetteurs de virements et/ou prélèvements étant d'une grande diversité (personnes physiques, entreprises, administrations, associations...), le mode de communication entre l'émetteur et sa banque peut être très différent d'un cas à l'autre. Par conséquent, l'utilisation du message

« AccountSwitchingInformationServiceReport » en syntaxe XML ne peut pas être rendue obligatoire. Néanmoins, **pour ce qui est des émetteurs français, son utilisation est recommandée, pour des raisons de rapidité, de sécurité et d'automatisation de bout en bout.**

 **Point d'attention (11)** Afin de tenir compte des modes habituels de communication entre les banques et leurs clients, l'émetteur et sa banque doivent convenir, en fonction de l'offre de cette dernière :

- de la périodicité selon laquelle l'émetteur recevra les informations de sa banque ;
- des modalités de transmission de l'information, en mode unitaire (un dossier de renumérotation par message) ou en mode assemblé (un même message portant sur plusieurs dossiers de renumérotation).

 **Point d'attention (12)** Dans le cadre contractuel des restitutions banques-clients, une banque de l'émetteur et son client émetteur peuvent convenir de l'envoi de messages de renumérotation 'vides', sans bloc « modification », lorsqu'aucun dossier de renumérotation n'aura été reçu par la banque de l'émetteur sur la période convenue.

3.2 Les informations transportées par dossier de renumérotation

Un dossier de renumérotation se traduit dans le message « AccountSwitchingInformationServiceReport » par une instance du bloc « 3.0 Modification », cf. ci-dessous en 4.3. Chaque dossier de renumérotation comprend les informations suivantes : identification du dossier, anciennes et nouvelles coordonnées bancaires du client contrepartie, informations relatives aux opérations pour chaque type de paiement concerné.

 **Point d'attention (13)** En cas de changement de numéro de compte dans l'établissement qui renumérote durant la période de collecte par celui-ci des opérations (quand par exemple l'établissement qui renumérote aura déjà dû procéder à une renumérotation de ses comptes), le message comprendra pour ce dossier de renumérotation deux blocs « Modification », un pour chacun des deux numéros de compte. Chacun de ces blocs comportera les opérations enregistrées par l'établissement qui renumérote sous chaque numéro de compte respectif. Il est indispensable pour l'émetteur de prendre en charge le changement de coordonnées bancaires pour les 2 anciennes domiciliations bancaires de son client contrepartie dans l'établissement qui renumérote.

3.2.1 Identification du dossier de renumérotation

Le dossier de renumérotation de compte est identifié par sa référence et la date de mise en œuvre de la renumérotation (« DateOfSignature » du dossier de renumérotation). Ces informations sont primordiales car en cas de problème elles permettront à tous les intervenants dans la chaîne de retrouver le dossier.

3.2.2 Anciennes et nouvelles coordonnées bancaires

Dans le bloc « Modification », les éléments « Original Party And Account Identification » et « Updated Party And Account Identification » comprennent les coordonnées bancaires du client avant renumérotation et les nouvelles coordonnées bancaires après celle-ci.

3.2.3 Types de paiement

Si dans les informations collectées par l'établissement qui renumérote un même compte d'émetteur s'avère avoir servi à la fois à l'émission de virements et de prélèvements, chacun de ces deux types de paiement est fourni dans un bloc « 4.0 Transaction Report » (cf. plus bas en 4.3) dédié.

 **Point d'attention (14)** Un dossier de renumérotation peut, pour le même compte de l'émetteur, faire l'objet de deux messages « AccountSwitchingInformationServiceReport » successifs ou de deux instances « Modification » dans le même message si la banque de l'émetteur reçoit elle-même les informations sur virements et prélèvement en deux flux distincts. Chaque message ou chaque instance « Modification » ne portera dans ce cas que sur une seule famille d'opérations (virement ou prélèvement).

3.2.4 Les informations relatives aux opérations

Le bloc « 5.0 TransactionDetails » (cf. plus bas en 4.3) comprend pour chacun des types de paiement, prélèvement ou virement, les informations relatives aux opérations collectées par l'établissement qui renumérote.

- Prélèvements : informations destinées aux créanciers (les émetteurs)
 - Informations Créancier → telles que fournies par l'établissement qui renumérote
 - Nom du Créancier
 - BIC Banque du Créancier / IBAN du Créancier
 - ICS (Identifiant Créancier SEPA)
 - Informations client (débitteur)
 - Intitulé du compte avant renumérotation
 - BIC établissement avant renumérotation / IBAN du compte du client
 - Intitulé du compte après renumérotation
 - BIC établissement qui renumérote / IBAN du compte du client
 - Informations opérations → telles que dans les opérations reçues
 - Type de SDD (Core ou B2B)
 - RUM (Référence Unique de Mandat)
 - Référence de bout-en-bout (end-to-end ID)
 - Motif de l'opération (Remittance information)
 - Tiers créancier (Ultimate creditor), le cas échéant

Pour mémoire :

Lors d'un changement de coordonnées bancaires, le créancier n'est pas tenu de faire signer un nouveau mandat de prélèvement mais il doit conserver les preuves de l'historique des évolutions du mandat. Cf. brochure CFONB « Le prélèvement SEPA ».

- Virements reçus par le client, informations destinées aux donneurs d'ordres (les émetteurs) :
 - Informations Donneur d'Ordre → telles que fournies par l'établissement qui renumérote
 - Nom du Donneur d'Ordre
 - Identifiant du Donneur d'Ordre (le cas échéant)
 - BIC Banque du Donneur d'Ordre / IBAN du Donneur d'Ordre
 - Informations client (bénéficiaire)
 - Intitulé du compte avant renumérotation
 - BIC de l'établissement avant renumérotation / IBAN du compte du client
 - Intitulé du compte après renumérotation
 - BIC de l'établissement qui renumérote / IBAN du compte du client
 - Informations opérations → telles que dans les opérations reçues
 - Type de virement (SEPA, international)
 - Référence de bout-en-bout (end-to-end ID)
 - Motif de l'opération (Remittance information)
 - Tiers débiteur (Ultimate debtor), le cas échéant

 **Point d'attention (15)** Recevoir les informations sur les opérations recensées sur la période de collecte permet à l'émetteur de disposer de tous les détails dont il a besoin pour retrouver le client ainsi

que, le cas échéant, tous les contrats associés. Ceci peut générer des redondances d'informations mais il appartient à l'émetteur d'organiser le traitement des informations qu'il reçoit en fonction du type de ses relations avec le client contrepartie.

 **Point d'attention (16)** Les informations sur les opérations reçues de créanciers ayant fait l'objet d'une mise en liste noire au cours de la période de collecte ne sont pas extraites par l'établissement qui renumérote et ne sont donc pas transmises audit créancier.

 **Point d'attention (17)** Les informations sur les opérations connexes aux opérations d'origine (rejets, retours, éventuellement remboursements) ne sont pas extraites par l'établissement qui renumérote et ne sont donc pas transmises à l'émetteur.

4.1 Notations adoptées

4.1.1 Les statuts de données

Le caractère obligatoire ou non d'une donnée ou d'un groupe de données est défini par un statut. Celui-ci est notifié dans les messages de renumérotation de comptes comme il l'est dans les messages normalisés par l'ISO 20022 qui ne prévoient que deux statuts, « obligatoire » et « facultatif ».

Le statut « facultatif » tel que prévu dans les définitions de messages normalisés ISO 20022 a néanmoins été redéfini plus précisément, de façon à ne laisser aucune ambiguïté sur l'utilisation des objets (groupes de données, données) dans ce guide d'utilisation des messages de renumérotation de comptes XML. Cette redéfinition est conforme à celle utilisée dans les guides d'utilisation des standards ISO 20022 publiés conjointement par le GUF et le CFONB.

Le caractère obligatoire ou facultatif est représenté sous la forme suivante qui précise le nombre d'occurrences minimales et maximales :

[0..1] : l'élément est présent 0 ou 1 fois. Il est donc facultatif,

[0..n] : l'élément est présent 0 ou n fois. Il est donc facultatif,

[1..1] : l'élément est présent 1 fois. Il est donc obligatoire,

[1..n] : l'élément est présent 1 ou n fois. Il est donc obligatoire.

L'interprétation du statut des données est également conditionnée par l'élément « Or ». Par exemple, la présence de « Or » pour plusieurs sous-éléments rattachés à un même élément avec un statut [1..1] signifie qu'un et un seul élément doit être renseigné.

4.1.2 Les index de données

Chaque donnée répertoriée dans les messages de renumérotation de comptes est indexée par un numéro. Ce numéro est attribué en séquence. Il est composé de deux nombres séparés par un point (x.yyy). Le premier nombre correspond au numéro de niveau du message.

Le second est le numéro de la donnée dans le niveau correspondant.

Ainsi, la première donnée du premier niveau aura un index 1.0.

4.1.3 Les éléments composés

Dans le standard ISO, certains éléments sont des éléments composés, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas de données en propre mais ne sont constitués "que" de sous-éléments. Ils sont caractérisés par le signe '+' dans la première colonne de la structure détaillée présentée en article 4.3.

Dans la description détaillée du message, articles 5.2.2 du présent guide, ces éléments sont identifiés par le mot « composed » dans la colonne « Data Type ».

Toutes les fois que cela a été jugé nécessaire les sous-éléments ont été détaillés.

4.1.4 Les règles applicables aux messages

Certains items doivent obéir à des règles spécifiques comme des règles de dépendance entre éléments. Dans les messages de renumérotation de comptes, elles sont décrites dans la colonne « commentaires ».

4.1.5 Caractères autorisés

Les caractères autorisés dans les messages ISO 20022 sont ceux de la norme UTF8. Cependant, les banques européennes et donc les banques françaises se limitent au jeu de caractères latins, composé de :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 / - ? : () . , ' + Espace

Cependant, les caractères @ et _ sont ajoutés à la liste des caractères latins.

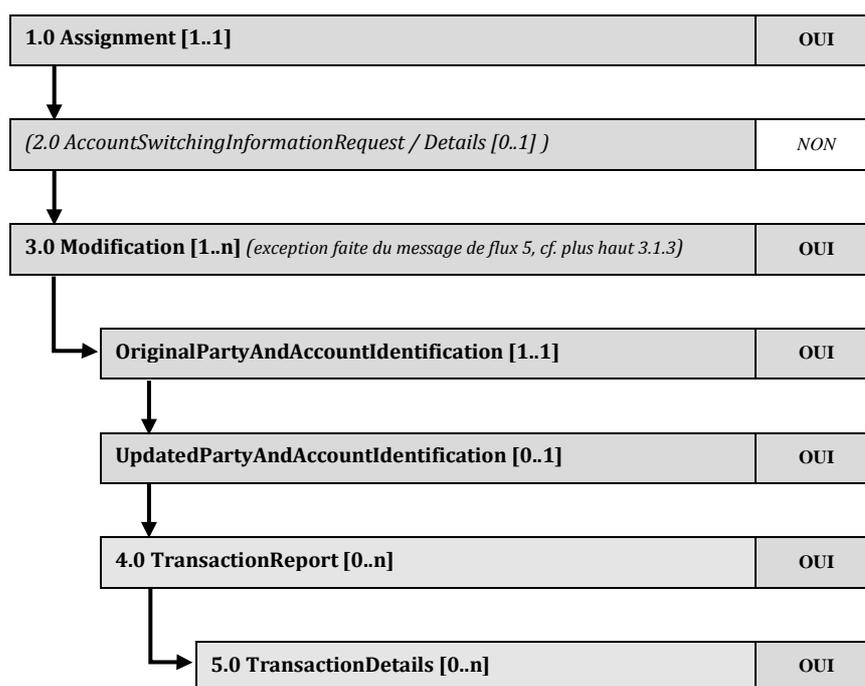
Les caractères qui ne font pas partie des caractères cités ci-dessus sont des **caractères interdits** dans les messages de renumérotation de comptes.

IMPORTANT :

Il faut respecter la nomenclature des « Data Type ».

4.2 Structure du message - Généralités

Fondée sur la base du message de CAI, la structure générique et son utilisation spécifique au message de flux B est reprise dans le tableau ci-dessous :



▪ Le niveau 1.0 Assignment

Il contient des informations génériques au message dans son ensemble (Référence du message, date et heure de création) ainsi que les informations sur l'émetteur et le récepteur du message et éventuellement sur le créateur (Creator) de la demande, si celui qui a créé le 1^{er} message de renumérotation (Flux A – « AccountSwitchingInformationServiceForward ») est différent de l'émetteur du message. Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.

- « Creator »

Partie qui crée le premier message de renumérotation de comptes. C'est donc toujours l'établissement qui renumérote. L'élément « Creator » est utilisé en particulier quand l'établissement qui renumérote passe par une banque intermédiaire pour communiquer avec la banque de l'émetteur.

- « Assigner » et « Assignee »
 - « Assigner » (assigneur)
Partie qui assigne le cas à la partie suivante dans la chaîne. Il s'agit donc de celui qui émet le message de renumérotation de comptes en question, en l'espèce la banque de l'émetteur.
 - « Assignee » (assigné)
Partie à laquelle le cas est assigné par la partie précédente dans la chaîne. Il s'agit donc de celui qui reçoit le message de renumérotation de compte en question, c'est-à-dire de l'émetteur de virements et/ou de prélèvements dans le cas du message « AccountSwitchingInformationServiceReport ».
- **Le niveau 2.0 AccountSwitchingInformationRequest**
⇒ Ce niveau n'est pas utilisé dans le message entre la banque de l'émetteur et son client émetteur
- **Le niveau 3.0 Modification**
Ce niveau est présent dans tous les messages de renumérotation, avec une structure propre à chacun d'eux. Néanmoins, il comprend toujours l'information sur les anciennes et nouvelles coordonnées bancaires :
 - OriginalPartyAndAccountIdentification
Anciennes coordonnées bancaires dans l'établissement qui renumérote.
 - UpdatedPartyAndAccountIdentification
Nouvelles coordonnées bancaires dans l'établissement qui renumérote.

Dans le message « *AccountSwitchingInformationServiceReport* », ce niveau comprend l'identification du dossier de renumérotation, les anciennes et nouvelles coordonnées bancaires ainsi que le détail des deux types d'opérations concernés. Dans le cadre contractuel des restitutions banque-client, une banque de l'émetteur et son client émetteur peuvent convenir de l'envoi de messages de renumérotation 'vides' lorsqu'aucun message de renumérotation n'aura été reçu sur la période négociée dans l'accord bilatéral entre la banque qui renumérote et la banque de l'émetteur.

- **Le niveau 4.0 TransactionReport**
Le message de flux B comprend autant de niveaux « transaction report » que de types d'opérations (soit au maximum 2). Pour chacun d'eux, le niveau 4.0 indique le type global d'opérations et le nombre d'enregistrements (donc le nombre des transactions sur lesquelles des informations sont transportées).
- **Le niveau 5.0 TransactionDetail**
Un niveau 5.0 figurera pour chacune des transactions remontées. Il indique de façon plus fine le type de transaction et comprend pour chacune des transactions les détails nécessaires à sa reconnaissance par l'émetteur (Cf. plus haut article 3.2.4).

4.3 Structure détaillée du message de flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Le signe '+' dans la première colonne signifie que la balise est constituée de plusieurs sous éléments détaillés à part dans les spécifications. On trouvera ce signe en particulier pour les éléments composites (*ex : Assigner ou Assignee*).

L'arbre d'éléments, c'est-à-dire le véritable contenu du document en XML, est composé de données structurées identifiées par des « balises » elles-mêmes regroupées dans des niveaux dont voici la synthèse.

NOTA : Dans les schémas ci-après, l'arborescence ne retient que les éléments globaux utilisés dans la mise en œuvre des messages en France. La colonne « multiplicité » est celle qui figure dans les messages eux-mêmes ; elle ne correspond donc pas obligatoirement à l'usage retenu pour la mise en œuvre, qui figure lui dans la colonne « FR Renumerotation ». Le détail de la codification retenue pour cet usage figure plus bas en article 5, dans les feuilles de description détaillée des messages. Le cas échéant, pour un élément utilisable plusieurs fois dans le message lui-même, la mention « x1 » signifie que pour la mise en œuvre en France il ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

AccountSwitchingInformationServiceReport			FR
	Message item	Mult.	Renumerotation
1.0	ASSIGNMENT	[1..1]	M
	MessageIdentification	[1..1]	M
	CreationDateTime	[1..1]	M
+	Creator	[0..1]	O
+	Agent	[1..1]	R
+	Assigner	[1..1]	M
+	Agent	[1..1]	R
+	Assignee	[1..1]	M
+	Party	[1..1]	R
3.0	MODIFICATION	[0..n]	O
	Identification	[1..1]	M
+	AccountSwitchingReference	[1..1]	M
	AccountSwitchingIdentification	[1..1]	M
	DateOfSignature	[1..1]	M
+	OriginalPartyAndAccountIdentification	[0..1]	R
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
+	UpdatedPartyAndAccountIdentification	[1..1]	M
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
	Additional Information	[0..1]	O
4.0	TRANSACTIONREPORT	[0..n]	R
+	TransactionSummary	[0..1]	R
5.0	TRANSACTIONDETAILS	[0..n]	R
+	BanktransactionCode	[0..1]	R
+	References	[0..1]	R
+	RelatedParties	[0..1]	R
+	RelatedAgents	[0..1]	R
+	RemittanceInformation	[0..1]	D

Utilisation en France :
M = Obligatoire
O = Optionnel
R = Requis
D = Dépendant
x 1 = 1 occurrence

NIVEAU ADRESSAGE DU MESSAGE

NIVEAU IDENTIFICATION DU DOSSIER, MODIFICATION DES COORDONNEES ET INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION DETAILLEE SUR LES OPERATIONS

Pour tenir compte des usages de communication entre banques et entreprises, ce message peut porter sur plusieurs dossiers de renumérotation concernant le même émetteur. Ceci se traduit par plusieurs niveaux « modification ». Dans chacun d'eux, la présence des deux éléments « original party and account identification » et « updated party and account identification » tels que reçus dans le flux A est obligatoire. Et chacun d'eux doit contenir au moins un niveau « transaction report » et peut en comprendre jusqu'à deux si pour un même dossier de renumérotation un même émetteur est donneur d'ordres de virements et créancier de prélèvements depuis le même compte.

 **Point d'attention (18)** En cas de changement de numéro de compte dans l'établissement qui renumérote au cours de la période de collecte des informations par celui-ci, le message pourra, pour un même dossier de renumérotation, comprendre deux blocs « Modification » (cf. plus haut en 3.2) contenant chacun, le cas échéant, des informations sur des virements et des prélèvements.

 **Point d'attention (19)** Si, pour un même dossier de renumérotation, la banque de l'émetteur a reçu en deux messages distincts les informations sur les virements d'une part et les prélèvements de l'autre, le message reçu par l'émetteur pourra comporter deux niveaux 3.0 « Modification » pour ce dossier de renumérotation, un par instrument de paiement (cf. plus haut en 3.2.3, Point d'attention 14).

 **Point d'attention (20)** Le niveau 3.0 « Modification » est indiqué comme optionnel car en cas d'accord bilatéral entre l'émetteur et sa banque un message de renumérotation peut être envoyé 'vide', c'est-à-dire sans bloc « modification » (cf. plus haut en 3.1.3, Point d'attention 12) s'il a été convenu qu'un message serait envoyé systématiquement entre la banque de l'émetteur et son client pendant toute la période durant laquelle la banque de l'émetteur est susceptible de recevoir des flux A de la part de la banque qui renumérote. Pour mémoire, cette période fait l'objet d'un accord bilatéral entre la banque qui renumérote et la banque de l'émetteur.

4.4 Les types d'opérations (BankTransactionCode)

La nature de l'opération est identifiée par une donnée qui s'appelle « BankTransactionCode ». Dans sa déclinaison ISO, utilisée ici, ce code est composé de trois éléments :

- Domaine (Domain)
- Famille (Family)
- Sous-Famille (SubFamilyCode)

Exemple : virement SEPA émis

```
<Domn>
  <Cd>PMNT</Cd>
  <Fmly>
    <Cd>ICDT</Cd>
    <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
  </Fmly>
</Domn>
```

Dans les éléments ci-dessus :

Le domaine est « PMNT » pour « paiement »

La famille est « ICDT » pour « virement émis »

La sous-famille est « ESCT » pour « virement SEPA »

Remarque :

- La liste complète des « BankTransactionCodes » est disponible sur le site de l'ISO à l'adresse suivante : www.iso20022.org.

Dans le message utilisé pour le flux B de la renumérotation de comptes, les « BankTransactionCodes » sont utilisés dans le bloc « TransactionReport » à deux niveaux :

- Sous « TransactionSummary » figure un « BankTransactionCode » générique correspondant à l'un des deux types de paiement recensés pour la renumérotation de comptes
- Sous « TransactionDetails » figure un « BankTransactionCode » plus précis :
 - SDD Core ou SDD B2B pour les prélèvements
 - Virement SEPA ou virement non-SEPA

Les BankTransactionCodes utilisés pour l'information de l'émetteur sont :

Moyen de paiement	BTC générique			Moyen de paiement	BTC détail		
	Domaine	Famille	Sous Famille		Domaine	Famille	Sous Famille

Flux B							
Virements émis	PMNT	ICDT	OTHR	SCT émis	PMNT	ICDT	ESCT
				Virement international émis	PMNT	ICDT	XBCT
Prélèvements émis	PMNT	IDDT	OTHR	SDD Core émis	PMNT	IDDT	ESDD
				SDD B2B émis	PMNT	IDDT	BBDD

4.5 Les références ou identifiants propres aux messages de renumérotation

Les messages de renumérotation comprennent différents types de référence, à l'instar de ce que prévoit le standard ISO 20022.

4.5.1 Le référencement du dossier de renumérotation de comptes

Il est composé de la référence proprement dite accompagnée de la date de mise en œuvre de la renumérotation de comptes :

- La référence du dossier de renumérotation de comptes est, dans chacun des messages, reprise dans l'élément « AccountSwitchingReference » : c'est la référence dans l'établissement qui renumérote. Pour une opération de renumérotation donnée, chaque compte renuméroté sera identifié par une référence « AccountSwitchingReference » unique au regard de l'élément « DateOfSignature ». Cette référence est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de renumérotation. Elle est composée de 31 caractères et est structurée comme suit :

NUM-BICCFRZZXXX-0000000000000000

- NUM = pour spécifier qu'il s'agit d'une renumérotation, fusion ou hors fusion
- Un séparateur = - (tiret)
- BICCFRZZXXX = BIC de l'établissement qui renumérote, systématiquement sur 11 caractères
- Un séparateur = - (tiret)
- 0000000000000000 = référence alphanumérique sur 15 caractères interne à l'établissement qui renumérote
- L'élément « DateOfSignature » transporte pour sa part la date de mise en œuvre des nouvelles coordonnées dans l'établissement qui renumérote :
Une opération de renumérotation donnée peut être étalée sur plusieurs dates de mise en œuvre. Ainsi, pour une même opération de renumérotation, la banque qui renumérote peut procéder en plusieurs étapes correspondant chacune à des plages de numéros de comptes différentes, elle peut appliquer une date de renumérotation, donc d'entrée en vigueur, spécifique à chacune de ces étapes.

 **Point d'attention (21)** Il s'agit de la date à partir de laquelle courent les périodes de recherche et de restitution des informations, cf. plus haut article « 1.1.3 Caractéristiques générales ».

 **Point d'attention (22)** Les changements de numéros de compte sont à prendre en compte le plus tôt possible par les émetteurs.

4.5.2 Les références « techniques » des messages :

- MessageIdentification : l'élément 1.1 contient la référence du message lui-même attribuée par la banque qui l'émet.
- Modification => Identification : l'élément 3.1 contient la référence du bloc « Modification » attribuée par la banque qui l'émet.

4.5.3 Les identifiants qui figurent dans les opérations recensées par l'établissement qui renumérote

Il s'agit de :

- **EndToEndIdentification** : c'est la référence véhiculée de bout en bout dans l'opération de paiement recensée. Elle figure obligatoirement dans les virements SEPA et les prélèvements SEPA.
- **MandateIdentification** : c'est la RUM (Référence Unique du Mandat) spécifique aux prélèvements SEPA.

EndToEndIdentification et MandateIdentification sont passées inchangées jusqu'à l'émetteur.

5 Feuille de description détaillée du message

5.1 Généralités

Présentation générale des feuilles

Chaque message est présenté sous forme de tableau reprenant :

1°) des données définies pour chacun des messages :

- **Index** : il s'agit de l'identifiant des éléments composant le message. Il est destiné à faciliter le repérage des éléments.
- « **Or** » : identifie les conditions « ou » entre deux ou plusieurs éléments.
- **Level** : symbolise l'indentation par profondeur de niveau. Elle correspond à l'indentation visuelle du Message Item.
- **Message Item** : nom de l'élément.
- **XML Tag** : nom de la balise XML
- **Mult.** : le premier caractère donne le caractère obligatoire (1) ou optionnel (0), le second, donne le nombre maximal d'occurrences supportées par le message.
- **Data Type** : précise le type de donnée composite (composed, codes ou end point) ou son format.
- **Definition** : définitions ISO pour chaque élément.

La majeure partie de ces éléments et leurs caractéristiques sont consultables sur la documentation de l'ISO 20022.

2°) des données utiles à l'exploitation des éléments :

- **Statut FR** : donne le caractère (obligatoire, requis...) défini pour un élément dans un contexte donné. Le statut tient compte de la richesse et de la variété des offres présentées par les établissements dans les restitutions à la clientèle. Ce caractère est codifié comme suit :

Code	Signification	Commentaires
M	Obligatoire (Mandatory)	Obligatoire dans le message. Utilisation : S'applique aux éléments dont le caractère obligatoire ne fait pas l'objet d'un choix marqué par un "ou exclusif" (XOr)
R	Requis (Required)	Dans le standard noté optionnel [0..1], mais rendu obligatoire dans le guide par la communauté française. Utilisé également quand la norme identifie une information comme optionnelle retenue par la communauté française (N si non retenue) mais composée de deux sous-composants obligatoires avec un « ou exclusif » {Or [1..1] Or [1..1] }.
D	Dépendant (Dependent)	Obligatoire sous certaines conditions, en particulier en fonction d'autres données dans le message. Utilisation : Lorsqu'il s'agit d'un sous-composant coté [1..1] dépendant d'un composant retenu comme optionnel. S'applique également aux éléments obligatoires qui dépendent par exemple d'un choix marqué par un "ou exclusif" (XOr).
A	Recommandé ou Conseillé (Advised)	Utilisation vivement conseillée (l'information est utile pour l'un des intervenants ou pour son destinataire). Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels.
O	Optionnel (Optional)	Peut être utile pour le destinataire mais n'est pas nécessaire au le traitement. Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels.
N	Non utilisé (Not used)	Donnée non utilisée dans les messages de renumérotation. Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels

Quand une donnée est non utilisée (statut « N »), elle n'est pas indiquée dans les feuilles spécifiques présentées ci-après. Si toutefois, un logiciel devait recevoir (par erreur) une telle balise notée « N » par la communauté française, il est fondé à l'ignorer.

Pour les données imbriquées ou données composites, le statut de la donnée élémentaire est lié au statut de la donnée composite de rattachement. Par exemple, la structure suivante :

Message Item	Statut
PartyIdentification	O
Name	R

signifie que la donnée Name est requise quand la donnée PartyIdentification est utilisée.

- **Commentaires** : précise les informations utiles et recommandations nécessaires à l'utilisation. Lorsqu'une référence est faite à une autre partie du guide, elle est précisée par la mention « cf », suivie du chapitre en italique et en bleu. Les éléments en brun et en italique concernent la description d'éléments génériques de niveau groupe (les « end points » en langage ISO 20022).

5.2 « AccountSwitchingInformationServiceReport »

5.2.1 Spécificités de ce message

Sens banque de l'émetteur vers l'émetteur, cf. plus haut chapitre 3.1 Le message de flux B - « AccountSwitchingInformationServiceReport ».

Ce message est utilisé par la banque de l'émetteur pour transmettre à ses clients émetteurs les informations reçues de l'établissement qui renumérote sur les virements et prélèvements domiciliés sur le compte objet de la renumérotation.

L'émetteur est reconnu par son IBAN. De ce fait, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le CAI, c'est, à côté du nom, l'IBAN qui est retenu comme identifiant de l'« Assignee » dans le bloc 1 « Assignment ».

Ce message ne comprend pas de bloc 2 (index 2.x).

Les sous-blocs 4 et 5 sont limités aux seules opérations de virements et prélèvements effectuées par les émetteurs.

Afin de répondre à la pratique de la relation banque-client, ce message permet :

- plusieurs occurrences du bloc 3 « Modification » afin de permettre la transmission en une fois de plusieurs dossiers de renumérotation concernant le même émetteur ;
- Aucune occurrence du bloc 3 « Modification » afin de permettre l'envoi systématique de messages de renumérotation de flux B 'vides' aux émetteurs lorsqu'aucun flux A en provenance de la banque qui renumérote n'aura été reçu par la banque de l'émetteur sur la période convenue dans le cadre des accords bilatéraux entre les 2 banques.

5.2.2 Description détaillée du message

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
			<i>Message Root</i>	<AcctSwtchnngInfSvcRptV01>	[1..1]	Composed		M	
1.0			Assignment	<Assgnmt>	[1..1]	Composed	Identifie le message banque-client	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.1		→	MessageIdentification	<Msgld>	[1..1]	Max35Text	Référence point à point, telle que fournie par l'assigneur et envoyée à la partie suivante dans la chaîne afin d'identifier de façon non ambiguë le message.	M	
1.2		→	CreationDateTime	<CreDtM>	[1..1]	ISODatetime	Date et heure de création du message	M	
1.3		→	Creator	<Cretr>	[0..1]	Composed	Partie à l'origine de la renumérotation	O	Utilisé si la banque qui renumérote n'était pas l'émetteur du flux A. Il s'agit de la banque qui renumérote. Dans le cadre d'une fusion, banque absorbante.
1.4	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	
1.5		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.6		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement qui renumérote
1.7		→	Assigner	<Assgnr>	[1..1]	Composed	Partie qui assigne la demande à une autre partie. Il s'agit aussi de l'émetteur du message.	M	Banque de l'émetteur
1.8	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Banque émettrice du message

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.9		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.10		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC Banque Emettrice
1.11		→	Assignee	<Assgne>	[1..1]	Composed	Partie à laquelle la demande est assignée. Il s'agit aussi du récepteur du message.	M	Client émetteur des opérations de virements et de prélèvements reçus sur le compte renuméroté.
1.12	{Or	→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	R	Partie réceptrice du message.
1.13		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Nom de l'émetteur <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
1.14		→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identification unique et non ambiguë d'une partie	R	
1.15	{Or	→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Moyen unique et non ambiguë d'identifier une organisation	R	Emetteur, identifié obligatoirement par son IBAN
1.16		→→→→→	Other	<Othr>	[0..*]	Composed	Autre identifiant. Une seule occurrence. Si présent, AnyBIC non renseigné.	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement
1.17		→→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification de la partie.	M	IBAN du compte de l'émetteur: - donneur d'ordre pour un virement - créancier pour un prélèvement

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.0			Modification	<Mod>	[0..*]	Composed	Information concernant la donnée modifiée	0	<u>Règles de formatage</u> : Plusieurs occurrences possibles si la banque de l'émetteur regroupe plusieurs "Modifications" dans un seul message. L'absence d'occurrence n'est possible que pour la fourniture de messages 'vides' dans le cadre d'un accord bilatéral entre la banque de l'émetteur et son client émetteur.
3.1		→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification unique, telle qu'assignée par la partie émettrice, pour identifier de façon non ambiguë l'information de modification au sein du message.	M	
3.2		→	AccountSwitchingReference	<AcctSwtchnngRef>	[1..1]	Composed	Référence de modification de coordonnées bancaires.	M	Donne la référence de la renumérotation et la date d'entrée en vigueur de la renumérotation
3.3		→→	AccountSwitchingIdentification	<AcctSwtchnngId>	[1..1]	Max35Text	Identifiant de modification de coordonnées bancaires	M	Référence unique du dossier de renumérotation telle que créée par la banque qui renumérote.
3.4		→→	DateOfSignature	<DtOfSgntr>	[1..1]	ISODate	Date de signature	M	Date de mise en oeuvre de la renumérotation.
3.5		→	OriginalPartyAndAccountIdentification	<OrgnlPtyAndAcctId>	[0..1]	Composed	Identification d'origine de la partie et du compte	R	Informations avant renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.6		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.7		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte avant renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.8		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte de la partie	R	N° de compte avant renumérotation
3.9	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client avant renumérotation
3.10		→→	Agent	<Agt>	[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.11		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.12		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.13		→	UpdatedPartyAndAccountIdentification	<UpdtdPtyAndAcctId>	[1..1]	Composed	Nouvelle identification de la partie et du compte	M	Informations après renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.14		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.15		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte après renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.16		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte d'une partie	R	N° de compte du client après renumérotation.
3.17	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client après renumérotation

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.18		→→	Agent		[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
3.19		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.20		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC établissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
3.21		→	AdditionalInformation	<AddtlInf>	[0..1]	Max140Text	Information complémentaire, format libre, pour compléter l'information liée à la modification.	O	
4.0		→	TransactionReport	<TxRprt>	[0..n]	Composed	Liste des types d'opérations reprises dans cette réponse.	R	Utilisable autant de fois que de familles d'opérations rapportées, soit au maximum 2 fois par niveau 3.0 « Modification » (virements et prélèvements).
4.1		→→	TransactionsSummary	<TxSsumry>	[0..1]	Composed	Ensemble d'information sur les écritures	R	
4.2		→→→	TotalEntriesPerBankTransactionCode	<TtlNtriesPerBkTxCd>	[0..n]	Composed	Total des écritures par code opération bancaire.	R	
4.3		→→→→	NumberOfEntries	<NbOfNtries>	[0..1]	Max15NumericText	Nombre total d'écritures pour ce code opération	R	
4.4		→→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[1..1]	Composed	Code opération bancaire	M	Code générique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
4.5		→→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R	
4.6		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	Règle de formatage : Renseigner avec "PMNT"
4.7		→→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
4.8		→→→→→→ →	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.
4.9		→→→→→→ →	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "OTHR" pour un code générique
5.0		→→	TransactionDetails	<TxDtls>	[0..n]	Composed	Niveau Opération	R	
5.1		→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[0..1]	Composed	Code opération bancaire.	R	Code spécifique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
5.2		→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R	
5.3		→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "PMNT"
5.4		→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
5.5		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.
5.6		→→→→→→	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "ESDD" pour prélèvement SEPA (Core SDD) "BBDD" pour prélèvement SEPA Interentreprises (B2B SDD) "ESCT" pour virement SEPA "XBCT" pour le virement international
5.7		→→→	References	<Refs>	[0..1]	Composed	Références de la transaction	R	
5.8		→→→→	EndToEndIdentification	<EndToEndId>	[0..1]	Max35Text	Référence de bout-en-bout	D	<u>Règle de formatage</u> : Obligatoire pour opérations SEPA
5.9		→→→→	MandatIdentification	<MndtId>	[0..1]	Max35Text	Identifiant du mandat	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.10		→→→	RelatedParties	<RltdPties>	[0..1]	Composed	Entités concernées par la transaction	R	
5.11		→→→→	Debtor	<Dbtr>	[0..1]	Composed	Information sur le débiteur.	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.12		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du débiteur	R	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.13		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du débiteur	O	
5.14	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.15		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifier	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.16		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.17		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.18		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.19	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.20	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.21		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.22	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.23		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.24		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.25		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.26		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.27		→→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.28		→→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Text	Identifiant	M	
5.29		→→→→→→ →→	Issuer		[0..1]	Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.30		→→→→→	DebtorAccount	<DbtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.31		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.32	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	D	Règle de formatage : Si utilisé, "Other" ne peut pas être renseigné.
5.33	Or}	→→→→→→	Other	<Othr>	[1..1]	Composed	Autre identifiant de compte	D	Règle de formatage : Utilisable seulement si IBAN non disponible (émetteur étranger de virements).
5.34		→→→→→→ →	Identification	<Id>	[0..1]	Max34Text	Identifiant de compte en format libre.	R	
5.35		→→→→	UltimateDebtor	<UltmtDbtr>	[0..1]	Composed	Identification du tiers débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Virement émis seulement
5.36		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers débiteur	O	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.37		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers débiteur	O	
5.38	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.39		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.40		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.41		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.42		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.43	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.44	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.45		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	
5.46	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.47		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.48		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.49		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.50		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.51		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.52		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.53		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.54		→→→→	Creditor	<Cdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le créancier	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.55		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du créancier	R	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.56		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du créancier : ICS pour un prélèvement SEPA	D	Obligatoire pour les prélèvements
5.57	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique,	R	Obligatoire pour les prélèvements SEPA. ICS créancier pour les prélèvements
5.58		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	R	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement.
5.59		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant .	M	ICS du créancier
5.60		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de texte libre	O	
5.61	Or}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	R	Règle de formatage : Valorisé à "SEPA"
5.62		→→→→	CreditorAccount	<CdtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du créancier	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.63		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.64	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	IBAN du compte.	R	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.65		→→→→	UltimateCreditor	<UltmtCdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le tiers créancier.	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Prélèvement émis seulement.
5.66		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers créancier	O	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.67		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers créancier	O	
5.68	{Or}	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.69		→→→→→→→	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.70		→→→→→→→→	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.71		→→→→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.72		→→→→→→→→→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.73	{{Or	→→→→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.74	Or}}	→→→→→→→→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.75		→→→→→→→→→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.76	Or}	→→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.77		→→→→→→→→	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.78		→→→→→→→→→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.79		→→→→→→→→→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.80		→→→→→→→→→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.81		→→→→→→→→→	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.82		→→→→→→→→→	Identification		[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.83		→→→→→→→→→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.84		→→→→	RelatedAgents	<RltdAgts>	[0..1]	Composed		R	
5.85		→→→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[0..1]	Composed	Information sur la banque du débiteur	D	Dépendant du type de transaction, virement émis seulement

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.86		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
5.87		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du virement reçu sur le compte renuméroté
5.88		→→→→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[0..1]	Composed	Identification de la banque du créancier	D	Dépendant du type de transactions, prélèvement émis seulement
5.89		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Identifiant de la banque du créancier	M	
5.90		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du prélèvement reçu sur le compte renuméroté.
5.91		→→→	RemittanceInformation	<RmtInf>	[0..1]	Composed	Motif du paiement	D	Selon ce qui aura été reçu dans le flux A Règle de formatage : Soit Unstructured soit Structured. Pas les deux ensemble
5.92		→→→→	Unstructured	<Ustrd>	[0..n]	Max140Text	Motif du paiement sous forme non structurée. Limité à une occurrence	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence
5.93		→→→→	Structured	<Strd>	[0..n]	Composed	Motif du paiement sous forme structurée utilisé uniquement en cas de réception de prélèvement au format XML (pour le détail de la structure cf le guide prélèvement)	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Uniquement pour les opérations SEPA
5.94		→→→→→	CreditorReference Information	<CdtrRefInf>	[0..1]	Composed	Référence fournie par le créancier	R	
5.95		→→→→→→	Type	<Tp>	[0..1]	Composed	Type de référence	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.96		→→→→→→ →	CodeOrProprietary	<CdOrPrtry>	[1..1]	Composed	code ou propriétaire	M	
5.97	{Or	→→→→→→ →→	Code	<Cd>	[1..1]	DocumentType3Code	La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)	M	<u>Règle de formatage</u> : La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)
5.98		→→→→→→	Reference	<Ref>	[0..1]	Max35Text	Référence	R	

4 ANNEXES

6.1 ANNEXE 1 : Historique des versions

Version	Date	Modifications
1.0	xx/06/2018	Première version publiée

6.2 ANNEXE 2 : Exemples de messages

6.2.1 Annexe 2.1 – Scénario

La banque BKDDFRPPXXX est absorbée par la banque BKAAFRPPXXX. Le code banque 10041 de BKDDFRPPXXX ainsi que son adresse BIC BKDDFRPPXXX disparaîtront à l'issue de la procédure d'absorption. Les comptes de BKDDFRPPXXX sont renumérotés au 1^{er} octobre 2017.

Pour le client Hans KUNDE de BKDDFRPPXXX, ceci signifie :

- Nouveau compte : IBAN FR7630041362100012345678989 / BIC BKAAFRPPXXX
- Ancien compte : IBAN FR7510041010050500013M02631 / BIC BKDDFRPPXXX

La banque BKAAFRPPXXX récupère des informations sur 6 opérations passées sur le compte tenu par la banque absorbée BKDDFRPPXXX :

- 2 virements reçus de Jean MARTIN domicilié dans la banque BQHHFR2AXXX
- 2 virements et 1 prélèvement en provenance d'un même émetteur, MUTUELLE XXX, domicilié dans la banque BQFFFRPPXXX,
- 1 prélèvement émis par un autre créancier, SOCIETE YY, dans la banque BQGGFRPPXXX,

Envoi de **3 flux de renumérotation A** comprenant au total :

4 virements émis
2 prélèvements émis

- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à la banque BQHHFR2AXXX*
⇒ *1 Flux A comprenant 2 virements émis (ce flux A n'est pas représenté plus bas).*
- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à banque BQGGFRPPXXX les informations sur le prélèvement émis par le créancier SOCIETE YY*
⇒ *1 Flux A comprenant 1 prélèvement émis (ce flux A n'est pas représenté plus bas).*
- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à la banque BQFFFRPPXXX les informations sur les 2 virements et le prélèvement qui concernent son client MUTUELLE XXX*
⇒ *1 Flux A comprenant 2 virements émis et 1 prélèvement émis*

Envoi de **3 flux de renumérotation B** comprenant au total :

4 virements émis
2 prélèvements émis

- *La banque BQHHFR2AXXX envoie à son client Jean MARTIN les informations sur les 2 virements qui le concernent*
⇒ *1 Flux B comprenant 2 virements émis (ce flux B n'est pas représenté ci-dessous).*
- *La banque BQGGFRPPXXX envoie à son client SOCIETE YY les informations sur le prélèvement qui la concerne*
⇒ *1 Flux B comprenant 1 prélèvement émis (ce flux B n'est pas représenté ci-dessous).*
- *La banque BQFFFRPPXXX envoie à son client MUTUELLE XXX les informations sur les 2 virements et le prélèvement qui le concernent.*
⇒ *1 Flux B comprenant 2 virements émis et 1 prélèvement émis*
Ce flux est illustré plus bas (cf. annexe 2.2).

6.2.2 Annexe 2.2 - Exemple de flux de renumérotation B « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Message d'information à l'émetteur MUTUELLE XXX

- 2 virements émis
- 1 prélèvement émis

Nom du message XML « AccountSwitchingInformationServiceReport » :

acmt.02z.001.01

Cf. 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligne du message ci-dessous.

Représentation du message XML de flux B :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<Document xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:acmt.02z.001.01"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:acmt.02z.001.01
acmt.02z.001.01_AccountSwitchingInformationServiceReportV01_Flow5_Report.xsd">
  <AcctSwchngInfSvcRptV01>
    <Assgnmt>
      <MsgId>MSGID - 456789</MsgId>
      <CreDtTm>2017-10-06T14:00:01Z</CreDtTm>
      <Assgnr>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </Assgnr>
      <Assgne>
        <Pty>
          <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
          <Id>
            <OrgId>
              <Othr>
                <Id>FR7630021362100012345678247</Id>
              </Othr>
            </OrgId>
          </Id>
        </Pty>
      </Assgne>
    </Assgnmt>
    <Mod>
      <Id>REFMOD-151006-MM1234</Id>
      <AcctSwchngRef>
        <AcctSwchngId>NUM-BKAAFRPPXXX-123456789012345</AcctSwchngId>
        <DtOfSgntr>2017-10-01</DtOfSgntr>
      </AcctSwchngRef>
      <OrgnlPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7510041010050500013M02631</IBAN>
        </Acct>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BKDDFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </OrgnlPtyAndAcctId>
      <UpdtdPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7630041362100012345678989</IBAN>
        </Acct>
      </UpdtdPtyAndAcctId>
    </Mod>
  </AcctSwchngInfSvcRptV01>
</Document>
```

```

<Agt>
  <FinInstnId>
    <BICFI>BKAARPPXXX</BICFI>
  </FinInstnId>
</Agt>
</UpdtdPtyAndAcctId>
<TxRprt>
  <TxSummry>
    <TtlNtriesPerBkTxCd>
      <NbOfNtries>2</NbOfNtries>
      <BkTxCd>
        <Domn>
          <Cd>PMNT</Cd>
          <Fmly>
            <Cd>ICDT</Cd>
            <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
          </Fmly>
        </Domn>
      </BkTxCd>
    </TtlNtriesPerBkTxCd>
  </TxSummry>
  <TxDtls>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>ICDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
    <Refs>
      <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-03-15</EndToEndId>
    </Refs>
    <RltdPties>
      <Dbtr>
        <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>123456789</Id>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
    </RltdPties>
    <RltdAgts>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BICFI>BQFFRPPXXX</BICFI>
        </FinInstnId>
      </DbtrAgt>
    </RltdAgts>
    <RmtInf>
      <Ustrd>VIR MALADIE DU 14-05-2017</Ustrd>
    </RmtInf>
  </TxDtls>
<TxDtls>
  <BkTxCd>
    <Domn>
      <Cd>PMNT</Cd>
      <Fmly>
        <Cd>ICDT</Cd>
        <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
      </Fmly>
    </Domn>
  </BkTxCd>
  <Refs>

```

```

        <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-01-15</EndToEndId>
    </Refs>
    <RltdPties>
        <Dbtr>
            <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
            <Id>
                <OrgId>
                    <Othr>
                        <Id>987654321</Id>
                    </Othr>
                </OrgId>
            </Id>
        </Dbtr>
        <DbtrAcct>
            <Id>
                <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
            </Id>
        </DbtrAcct>
    </RltdPties>
    <RltdAgts>
        <DbtrAgt>
            <FinInstnId>
                <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
            </FinInstnId>
        </DbtrAgt>
    </RltdAgts>
    <RmtInf>
        <Ustrd>VIR MALADIE DU 10-01-2017</Ustrd>
    </RmtInf>
</TxDtIs>
</TxRprt>
<TxRprt>
    <TxSsumry>
        <TtINtriesPerBkTxCd>
            <NbOfNtries>1</NbOfNtries>
            <BkTxCd>
                <Domn>
                    <Cd>PMNT</Cd>
                    <Fmly>
                        <Cd>IDDT</Cd>
                        <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
                    </Fmly>
                </Domn>
            </BkTxCd>
        </TtINtriesPerBkTxCd>
    </TxSsumry>
    <TxDtIs>
        <BkTxCd>
            <Domn>
                <Cd>PMNT</Cd>
                <Fmly>
                    <Cd>IDDT</Cd>
                    <SubFmlyCd>ESDD</SubFmlyCd>
                </Fmly>
            </Domn>
        </BkTxCd>
    </Refs>
    <EndToEndId>E2E-PREL OPE AAAA</EndToEndId>
    <MndtId>MANDAT 5555</MndtId>
</Refs>
<RltdPties>
    <Cdtr>
        <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
        <Id>
            <PrvtId>
                <Othr>
                    <Id>FR00ZZZ123456</Id>
                    <SchmeNm>
                        <Prtry>SEPA</Prtry>
                    </SchmeNm>
                </Othr>
            </PrvtId>
        </Id>

```

```
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
</RltdPties>
<RltdAgts>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
</RltdAgts>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRELEVEMENT JUIN 2017</Ustrd>
</RmtInf>
</TxDtIs>
</TxRprt>
</Mod>
</AcctSwrchngInfSvcRptV01>
</Document>
```